

## « Cineplex présente le règlement officiel de l'événement Injustice: Gods Among Us sur grand écran » (le « Tournoi »).

**TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT AVOIR 13 ANS OU PLUS POUR PARTICIPER. VEUILLEZ LIRE LA SECTION 3 CI-DESSOUS (ADMISSIBILITÉ) AVANT DE VOUS INSCRIRE AU TOURNOI. SI ON DÉCOUVRE QU'UN PARTICIPANT A MOINS DE 13 ANS À TOUT MOMENT PENDANT LE TOURNOI, IL SERA DISQUALIFIÉ ET DEVRA REMETTRE TOUT PRIX QU'IL AURAIT PU GAGNER.**

LE PRIX D'ENTRÉE DE 5 \$ S'APPLIQUE À TOUS LES PARTICIPANTS ET SPECTATEURS. L'INSCRIPTION SE FERA LE JOUR DU TOURNOI, À L'EMPLACEMENT OÙ CELUI-CI AURA LIEU, COMME INDIQUÉ CI-DESSOUS. CONSULTEZ LA SECTION 4 POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'INSCRIPTION.

### 1. DATES DU TOURNOI

- Le Tournoi aura lieu à la date suivante :

Date / Heure	Lieu
Le 1 octobre 2016, à 13 h, heure locale.	Les « Finales régionales » du Tournoi se dérouleront dans dix (15) cinémas Cineplex du Canada. Consultez la section 7 pour connaître les lieux précis.

- En s'inscrivant et en participant au Tournoi, chaque Participant (comme défini ci-dessous) accepte inconditionnellement et convient de respecter et de suivre ce règlement officiel (le « Règlement du tournoi »), ainsi que les décisions de l'Administrateur, qui seront finales et exécutoires à tous les égards.
- La date, l'horaire et l'emplacement des Finales régionales peuvent changer. Si la date, l'heure ou l'emplacement d'une finale devait changer, l'Administrateur publiera l'information mise à jour sur le site <http://cineplex.com/AuJeu/> au moins 72 heures avant le début de la Finale régionale en question.

### 2. ADMINISTRATEUR

- WorldGaming Network LP, situé au 1303 Yonge Street, Toronto, Ontario, M4T 2Y9, est l'unique responsable de l'organisation et de l'administration du Tournoi (« Administrateur »).

### 3. ADMISSIBILITÉ

- Sous réserve des restrictions suivantes :
  - Le Tournoi est ouvert aux personnes âgées de 13 ans ou plus avant le début du Tournoi.
  - Les employés, dirigeants et administrateurs de Cineplex Divertissement LP (« Cineplex »), de l'Administrateur, d'Intertaintech Inc., de WorldGaming Network LP et de tous les commanditaires du Tournoi (collectivement appelés les « Commanditaires du tournoi »), y compris, mais sans s'y limiter, Sony Computer Entertainment Canada Inc. (« SCEC »), et leurs sociétés mères, affiliées ou filiales, ainsi que la famille immédiate (conjoint, parent, frère, sœur, enfant) ou des membres de leur ménage (avec ou sans lien familial) de tels employés, dirigeants ou administrateurs ne sont pas admissibles à participer au Tournoi.
  - Comme indiqué à section 10 ci-dessous, tous les Participants seront tenus de signer une déclaration et une décharge confirmant leur compréhension, leur respect et leur acceptation du Règlement du tournoi, avec une décharge de toute responsabilité (la « Déclaration ») avant d'être autorisés à participer. Si le Participant est mineur, son parent ou tuteur légal pourrait devoir signer la Déclaration (comme défini ci-dessous) en son nom avant que le jeune soit autorisé à participer. Si le parent ou le tuteur légal n'accepte pas de signer la Déclaration (comme défini ci-dessous), le participant sera disqualifié.
- L'Administrateur a le droit d'exiger à tout moment la preuve, à sa seule satisfaction, de l'identité et de la date de naissance attestant l'admissibilité à participer au Tournoi. Le défaut de fournir cette preuve, si elle est demandée, entraînera la disqualification.

- Le Tournoi est assujéti à tous les règlements et à toutes lois fédérales, provinciales et locales applicables au Canada et est NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

#### **4. COMMENT S'INSCRIRE**

- Les personnes admissibles qui choisissent de s'inscrire au Tournoi (« Participants ») peuvent le faire dans l'un des cinémas participants le jour de la Finale régionale. Les Participants doivent acquitter les frais d'entrée avant de pouvoir s'inscrire au Tournoi. La table d'inscription ouvrira une heure avant le début de la Finale et fermera lorsque toutes les rondes de qualification seront terminées ou lorsque le Tournoi affichera complet. Les places au Tournoi sont limitées à 64 par cinéma et seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi. Les Participants peuvent s'inscrire pour une seule participation à la fois, mais sont autorisés à s'inscrire de nouveau après avoir participé s'il reste des places. Les Participants doivent prendre note que le Jeu se jouera avec une manette Dualshock 4 standard dotée d'un pavé tactile et une console PlayStation<sup>MD</sup> 4 durant les Finales régionales.
- Le déroulement général du tournoi et les règles assurant une compétition équitable seront fournis aux Participants lors des Finales régionales. Le déroulement, la structure et la liste de morceaux, comme définis ci-dessous, peuvent être modifiés à la discrétion de l'Administrateur.
- Toute personne admissible ayant un handicap qui nécessite un accommodement pour jouer à la Finale régionale doit communiquer avec l'Administrateur à [accessible@cinplex.com](mailto:accessible@cinplex.com) en inscrivant « Accommodement » dans la ligne d'objet au moins 72 heures avant la date et l'heure de début de la finale. L'Administrateur travaillera avec vous pour organiser un accommodement approprié.

#### **5. COMMENT PARTICIPER AU TOURNOI**

##### FORMAT :

##### **Rondes préliminaires de qualification :**

- Les Rondes préliminaires de qualification consistent en quatre (4) épreuves à élimination simple composées de seize joueurs. À l'inscription, chaque Participant doit tirer au hasard un numéro compris entre 1 et 16, lequel correspond à son classement pour cette Ronde préliminaire de qualification.
  - Chaque numéro compris entre 1 et 16 ne peut être tiré qu'une seule fois pendant les Rondes préliminaires de qualification.
  - Les règles de répartition habituelles s'appliquent. Par exemple, à la première Ronde, le joueur numéro 1 affrontera le joueur numéro 16, le joueur numéro 2 affrontera le joueur numéro 15, et ainsi de suite.
  - Chaque épreuve doit être terminée avant que la suivante puisse commencer.
- Durant chacune des quatre épreuves, un joueur doit remporter deux des trois rondes d'une partie pour être déclaré vainqueur.
- Le Gagnant de chaque épreuve sera déclaré Finaliste et passera en Finale du tournoi.

##### **Finales du tournoi :**

- Les quatre (4) Finalistes des Rondes préliminaires de qualification s'affronteront aux Finales du tournoi, qui se dérouleront sous la forme d'épreuves à double élimination dont le classement au tableau sera établi en suivant l'ordre des Rondes préliminaires de qualification. Par exemple, le Gagnant de la première épreuve sera le premier joueur au tableau, et ainsi de suite.
- Le Finaliste qui remportera les Finales sera considéré comme le Gagnant.
- Les Finalistes doivent s'inscrire auprès du Directeur du tournoi de 15 à 30 minutes avant le début des Finales (la « période d'inscription »). Tout Finaliste qui ne s'inscrira pas durant la période d'inscription sera disqualifié et un autre Participant sera alors choisi en tenant compte des scores obtenus durant les Rondes préliminaires de qualification. Par exemple, si le Finaliste de la troisième épreuve ne s'inscrit pas durant la période d'inscription établie, le deuxième finaliste de la troisième épreuve sera invité à participer aux Finales du tournoi.

##### RÈGLES DU JEU :

- Le Participant mentionné en premier au tableau est positionné à gauche, et le joueur mentionné en deuxième est positionné à droite.
- Mode « un contre un » (Versus) par défaut.
  - Nombre de rondes : 3.
  - Durée maximale de la partie : 99 secondes.
- Tous les personnages sont disponibles pendant le Tournoi. Les Participants ont 30 secondes avant le début de la partie pour choisir leur personnage. Le vainqueur de chaque partie doit conserver le même personnage lors de la partie suivante. Le perdant peut changer de personnage à la prochaine partie.
- Le niveau (Stage) est toujours sélectionné au hasard.
- Un Participant qui interrompt une partie est réputé avoir abandonné la ronde en cours, à moins que son adversaire renonce à cette option.
- Un Participant qui n'a pas d'adversaire lors d'une partie, à cause d'une disqualification ou pour toute autre raison, passe automatiquement à la Ronde suivante.
- Toute partie nulle, comme déterminée par le jeu, doit être rejouée.
- Un Participant qui ne se présente pas à l'une de ses parties dans les deux (2) minutes suivant sa convocation est réputé avoir abandonné la première ronde de la partie. S'il ne se présente pas dans les cinq (5) minutes suivant sa convocation, il est réputé avoir abandonné la deuxième ronde.

## 6. CODE DE CONDUITE

- Les Participants sont responsables de tous les biens personnels qu'ils apportent sur les lieux. Un Participant ne peut insulter ou harceler à l'excès un autre Participant au cours du Tournoi. Tout contrevenant à cette règle pourrait se voir forcé d'abandonner sa partie suivante. Une deuxième infraction pourrait entraîner la disqualification du Participant et son expulsion du Tournoi. Tout Participant qui menace ou tente de blesser un autre Participant ou un spectateur sera disqualifié sur-le-champ et exclu du Tournoi pendant le reste de l'événement.
- La tricherie désigne toute action conférant à un Participant un avantage compétitif sur un autre Participant. Si un Participant pense qu'un autre Participant a triché lorsqu'il l'a affronté, il doit immédiatement en faire part au Directeur du tournoi. Toutes les plaintes seront examinées au cas par cas et pourront, selon leur gravité, entraîner : i) un premier avertissement suivi d'une disqualification en cas de deuxième infraction, ou; ii) une disqualification immédiate. Toutes les décisions prises par le Directeur du tournoi sont finales.
- Un Participant ne peut en aucun cas manipuler ou trafiquer le matériel sur place, y compris les stations de jeu, les écrans ou les câbles. Un premier avertissement sera adressé à tout Participant surpris en train de manipuler ou de trafiquer le matériel sur les lieux. Une deuxième infraction entraînera la disqualification du Participant au Tournoi.

## 7. LIEUX DES FINALES RÉGIONALES

- Terre-Neuve
  - Scotiabank Theatre St. John's
- Nouvelle-Écosse
  - Cineplex Cinemas Park Lane
- Québec
  - Cinéma Banque Scotia Montréal
  - Cinéma Cineplex Laval
- Ontario
  - Silvercity London Cinemas
  - Silvercity Sudbury Cinemas
  - Galaxy Cinemas Waterloo
  - Cineplex Cinemas Winston Churchill
  - Scotiabank Theatre Toronto
  - Scotiabank Theatre Ottawa
- Manitoba
  - Scotiabank Theatre Winnipeg
- Saskatchewan
  - Scotiabank Theatre Saskatoon and VIP

- Alberta
  - Scotiabank Theatre Chinook
  - Scotiabank Theatre Edmonton
- Colombie-Britannique
  - Cineplex Cinemas Langley

L'Administrateur se réserve le droit de déplacer un Tournoi dans un autre cinéma Cineplex au besoin. L'Administrateur publiera tout changement sur le site [cineplex.com/AuJeu](http://cineplex.com/AuJeu).

## 8. PRIX DU TOURNOI

Les prix suivants seront remis aux gagnants de chaque Finale régionale :

- Gagnant : Batman v Superman: Dawn of Justice Ultimate Edition + Superman Figurine (15 prix d'une valeur au détail approximative de 124 \$ chacun).
- Finaliste : une carte-cadeau PlayStation<sup>MD</sup> Store d'une valeur de 20 \$, deux (2) billets de cinéma pour une admission Cineplex et un coupon pour le comptoir alimentaire (15 prix d'une valeur au détail approximative de 50 \$ chacun).
- Participants en troisième et quatrième place : deux (2) billets de cinéma pour une admission Cineplex (30 prix d'une valeur au détail approximative de 25 \$ chacun).

Valeur au détail approximative totale de tous les prix en espèces et autres prix : 3,584 \$.

## 9. RESTRICTIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUANT AUX PRIX

- Tous les prix sont non transférables et doivent être acceptés tels quels, sans substitution. Si un prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué tel qu'il est décrit aux présentes, l'Administrateur se réserve le droit de le remplacer par un prix de valeur équivalente ou supérieure. La Valeur approximative au détail (« VAD ») est établie à la date de l'impression de ce Règlement du tournoi. La différence de valeur entre celle indiquée ici et celle au moment où le gagnant du prix sera avisé, le cas échéant, ne sera pas offerte. Les prix seront distribués aux gagnants dans le mois suivant la vérification par l'Administrateur. Des renseignements supplémentaires concernant la distribution des prix pourraient être fournis au gagnant au moment de la notification. Les prix non réclamés ne seront pas attribués. Tout Participant trouvé coupable d'avoir enfreint le Règlement du tournoi, même après avoir reçu un prix, sera disqualifié et devra remettre le prix reçu, ou la totalité de son équivalent en argent, dans les trente (30) jours suivant l'avis de l'Administrateur indiquant que le Participant a enfreint le Règlement du tournoi. Les Gagnants sont les seuls responsables de toutes les taxes provinciales et/ou locales, de déclarer les prix aux autorités concernées et de tous les autres frais ou coûts associés au prix.

## 10. RENONCIATIONS

- Tout Participant devra signer et faire parvenir à l'Administrateur une Déclaration confirmant qu'il : (i) est admissible au Tournoi et accepte de se conformer au Règlement du tournoi; (ii) accepte les prix tels qu'ils sont offerts (s'il gagne); (iii) dégage l'Administrateur, les Commanditaires du tournoi et les promoteurs, et leurs sociétés mères respectives, sociétés liées et sociétés affiliées, filiales, membres, concessionnaires, agences de publicité et de promotion, et chacun de leurs administrateurs, successeurs, commanditaires, partenaires, titulaires de licences, dirigeants, filiales, agents, employés, conseillers, concessionnaires, et toutes les autres personnes associées à l'élaboration et à l'exécution du Tournoi (collectivement désignés comme les « Renonciataires ») de toute responsabilité liée à ce Tournoi ou à la participation à toute activité relative au Tournoi. Dans le cas où un Participant est d'âge mineur, son parent ou tuteur légal doit signer la Déclaration en son nom. Si le parent ou le tuteur légal ne consent pas à signer la Déclaration au nom de son enfant mineur, le Participant en question sera disqualifié. Les Déclarations pour le Tournoi doivent être signées par le Participant le jour de la Finale régionale.

## 11. CONSENTEMENT RELATIF À LA PUBLICITÉ

- Veuillez noter que le Tournoi peut être filmé à des fins de divertissement et de promotion, et que des photos et des vidéos seront prises durant les événements. En participant au Tournoi, chaque Participant accorde à l'Administrateur le droit d'utiliser : (i) les informations fournies dans le cadre de son inscription au Tournoi et toutes les données recueillies alors que le Participant joue au Jeu

afin d'administrer le Tournoi, y compris, mais sans s'y limiter, entrer en contact et annoncer aux joueurs ayant été classés dans les 4 premiers lors de chaque Tournoi; et (2) son nom, sa ville et province de résidence, un enregistrement vidéo et vocal, ses commentaires et opinions à des fins de divertissement, de publicité et de promotion relatives au Tournoi, dans tout média connu à ce jour ou à venir, sans compensation additionnelle, sauf si la loi l'interdit. Les Participants qui ont accepté de recevoir des communications de marketing acceptent que les Renonciataires utilisent leurs renseignements personnels pour communiquer avec eux et leur envoyer des messages de marketing et d'autres promotions ayant trait aux produits et aux services des Renonciataires. De plus, en participant au Tournoi, tous les Participants acceptent que l'Administrateur puisse divulguer leurs renseignements personnels à des prestataires de services et à des agents tiers au sujet des activités énumérées dans ce Règlement du tournoi, conformément à la politique de confidentialité de l'Administrateur publiée sur le site <http://cineplex.com/AuJeu/>.

## 12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- En participant à ce Tournoi, chaque Participant reconnaît être en conformité avec, et accepte d'être lié par ce Règlement du tournoi et consent à l'utilisation de son nom, ville de résidence et/ou ressemblance dans toute publicité effectuée par les Renonciataires et/ou leur agences ou agents de publicité et de promotion, sans autre avis ou compensation. Les Participants exonèrent et dégagent de toute responsabilité les Renonciataires contre toute sorte d'action, causes d'action, poursuites, dettes, engagements, contrats, réclamations et demandes, y compris les honoraires et frais juridiques, que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations fondées sur la négligence, une rupture de contrat, une violation fondamentale et une responsabilité pour blessure, décès ou dommages à la propriété que les Participants ou ses administrateurs, ses héritiers, successeurs ou ayants droit pourraient subir, en raison ou découlant de la participation des Participants au Tournoi et/ou en lien avec l'acceptation, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation par le Participant du prix.
- Aucun des Renonciataires ne sera responsable : (i) des inscriptions, participations ou scores de Jeu reçus en retard, perdus, illisibles ou inintelligibles, incomplets ou mal adressés; (ii) des entrées ou des parties qui ne sont pas conformes au Règlement du tournoi; (iii) de toute erreur technique ou humaine qui peut se produire dans l'administration du Tournoi, y compris tout problème ou mauvais fonctionnement technique de tout système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès Internet, équipement informatique, logiciel, tout courriel non reçu ou entrée non reçue en raison de problèmes techniques ou de congestion du trafic Internet ou de tout site Web, ou une combinaison de ces situations, qui peuvent toutes avoir une incidence sur la capacité des Participants à participer au Tournoi ou la capacité de l'Administrateur à recevoir et/ou enregistrer les scores de Jeu des Participants; et (iv) de toute intervention humaine et/ou mécanique non autorisée dans toute partie du processus d'inscription au Tournoi.
- Comme condition de participation à ce Tournoi, le Participant convient que : (i) en aucun cas le Participant ne pourra obtenir des compensations et il renonce à tout droit de réclamer des dommages punitifs, consécutifs ou tout autre dommage, (ii) toutes les causes d'action découlant de ce Tournoi, ou un prix attribué, doivent être résolues individuellement, sans recours à toute forme de recours collectif, et (iii) toute réclamation, tout jugement et toute sentence arbitrale se limitent aux dépenses courantes déjà effectuées, mais ne doit en aucun cas inclure les honoraires d'avocat.
- Toute tentative de nuire délibérément au fonctionnement légitime de ce Tournoi ou des Finales régionales est une violation du Règlement du tournoi et des lois criminelles et civiles, et advenant une telle tentative, l'Administrateur se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer des dommages dans la mesure permise par la loi, ce qui comprend les poursuites criminelles. Les Participants acceptent de respecter le Règlement du tournoi.
- L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout joueur qui altère le processus de participation et/ou d'annuler tout jeu qui a été soumis de manière frauduleuse. Si, pour une raison quelconque, le Tournoi est affecté par un virus informatique, un ver, un bogue, une falsification, un piratage, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou une autre cause qui, du seul avis de l'Administrateur, corrompt ou autrement a une incidence sur l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Tournoi, l'Administrateur peut, à sa seule discrétion, décider d'annuler, de terminer, de modifier ou de

- suspendre le Tournoi, et de choisir les gagnants à partir des données de jeu déjà reçues ou d'une façon qu'il juge autrement juste et équitable. Le jeu automatique est interdit, et toute utilisation de dispositifs automatisés entraînera la disqualification.
- L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au Tournoi, en totalité ou en partie, et/ou de modifier ou de suspendre le Tournoi, et/ou le Règlement du tournoi de n'importe quelle manière, à tout moment, pour toute raison, sans préavis. Tous les changements seront publiés sur le site <http://cineplex.com/AuJeu>.

### **13. CHOIX DE LA LOI**

- Le Tournoi est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales applicables au Canada. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'application du Règlement du tournoi ou les droits et obligations liant le Participant et l'Administrateur dans le cadre du Tournoi seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario. En s'inscrivant, les Participants acceptent l'autorité et les lieux des tribunaux fédéraux, provinciaux et des tribunaux locaux situés dans la ville de Toronto, en Ontario. En cas de divergences entre les versions anglaise et française de ce règlement officiel, la version anglaise prévaudra et l'emportera.